

Garde Particulier Assermentation



PARTICIPANTS :	Groupe de 4 à 10 participants.
PREREQUIS :	Nationalité Française, Casier judiciaire Vierge.
PUBLIC CONCERNE :	Garde particulier pour la surveillance des biens et des propriétés (Gardiens d'immeubles, gardes parcs et jardins, agents de contrôle des installations électriques, hydrauliques, agents des collectivités territoriales...)

OBJECTIFS :

Permettre aux participants :

- ✓ De remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour exercer les fonctions de garde particulier et prétendre à l'assermentation.
- ✓ D'obtenir le commissionnement auprès du commettant
- ✓ D'obtenir l'agrément préfectoral

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ✓ Apports théoriques.
- ✓ Test de contrôle de connaissances
- ✓ Arrêté du 30 Août 2006
- ✓ Remise support pédagogique.

ENCADREMENT ASSERMENTATION :

Formateur ex-officier de police judiciaire,
Plusieurs années d'Expériences dans le domaine de l'enquête judiciaire.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Durée : 10 heures minimum
Lieu : SECURITE PREMIUM FORMATION
Ou en intra (suivant le nombre de candidats)
Horaires : 8h30 / 12H30 et 13H30 / 17H30.
Calendrier : www.spformation.fr/calendrier-inter

CONTACT : Sécurité Premium Formation
Tel : 05 49 21 50 16 06 62 42 97 64
Mail : centre-ouest@spformation.fr
Contact : OLIBAUD Gilles 05 49 21 50 16

Programme de la formation :

NOTIONS JURIDIQUES DE BASE:

- Les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires,
- Le procès-pénal
- La police judiciaire et ses agents (OPJ- APJ-APJA)La procédure pénale (règles de procédure et rédaction procès-verbaux)
- L'infraction pénale (catégories peines etc...)
- La responsabilité pénale
- La responsabilité civile
- Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires

DROITS ET DEVOIRS DU GARDE PARTICULIERS :

- Place du garde particulier au sein de la police judiciaire
- Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier
Le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.
- La légitime défense

DEONTOLOGIE ET TECHNIQUES D'INTERVENTION :

- Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions
- Communication et présentation.
- Les services de police de l'Etat (Gendarmerie - Police)

LE PROCES-VERBAL DE CONSTAT :

- Etude et rédaction

ENCADREMENT :

- **Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE** code NAF (8559B) et titulaire d'une certification Qualité réglementaire exigée pour les développeurs de compétences (QUALIOPI)

EVALUATION :

- ✓ Contrôle des connaissances
- ✓ Test de fin de formation
- ✓ Délivrance d'un certificat de suivi de formation
Module 1 (Arrêté du 30 Août 2006)